

## Zones de développement éolien. C du Vent réagit

*Sous la plume de Philippe Fatras, l'association C du Vent, qui a participé à la réunion de Moëlan sur les projets d'éoliennes en pays quimperlois, souhaite réagir à l'article paru vendredi dans nos colonnes. Voici son communiqué.*

« M. Marcel Jambou, vice-président en charge des énergies, y déclare, je le cite, « Il n'y a aucune remise en cause des sites sur le plan paysager ». Ceci est faux, il omet de dire que le diagnostic fait par Yann Rochard, représen-

tant le cabinet ETD chargé d'établir l'étude de faisabilité des ZDE (zones de développement éolien), émet sur le secteur 1, communes de Moëlan et Clohars-Carnoët, un avis réservé, car le secteur représente une sensibilité particulière du fait de sa proximité au paysage emblématique du littoral ainsi qu'étant sur un secteur cloisonné par des boisements. Ce qui n'est effectivement pas l'avis de la majorité du comité de pilotage, mais qui

prouve l'indépendance et l'intégrité de ce bureau d'études ».

### Réunion refusée

« Sur le secteur 3, communes de Riec et Bannalec, le site n° 17 se situe sur une unité paysagère ouverte, où les points de co-visibilité seront multiples. Et où il a été demandé, le 31 mars dernier, par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, de rechercher une mise en place d'écrans

visuels et d'insertion satisfaisante dans le paysage en fonction de la configuration des lieux ».

« Lors de cette réunion, notre association a demandé que soit organisée une réunion publique d'information à l'intention des riverains des futurs sites éoliens de ces ZDE. Ce qui nous a été refusé par les élus. Dans ces conditions, l'association C du Vent, membre du comité de suivi éolien, ne validera pas ces ZDE ».